

TRANSMIS LE 29/11/2022
 REÇU LE 29/11/2022
 AFFICHÉ LE 30/11/2022
 NOTIFIÉ LE 30/11/2022
 PUBLIÉ LE 30/11/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 22BA96 – ACCORD-CADRE CONCERNANT LA RELANCE DU LOT 2 SERRURERIE ET STORE DES BAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ
 Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI
 Frédéric LÉPRON : Mohamed BANNOU
 Marion WERNER : Claire LE BERRE
 Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET
 Stéphane VERNEREY : Thierry BILLARAND

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
 Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
 Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°21 du CM du 24/11/2022 P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 22BA96 – ACCORD-CADRE CONCERNANT LA RELANCE DU LOT 2 SERRURERIE ET STORE DES BAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants, R. 2162-1 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des entreprises pour la relance du lot 2 Serrurerie et Store des baux travaux d'entretien des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (09/09/2022) et au BOAMP (09/09/2022), sur le profil acheteur et sur le site de la Ville, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord cadre relatif à la relance du lot 2 Serrurerie et Store des baux travaux d'entretien des bâtiments communaux (22BA96),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 Novembre 2022 attribuant l'accord cadre à la société SERALCO,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre,

APRÈS l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 07 Novembre 2022, et de la Commission Finances et Intercommunalité en date du 15 Novembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°21 du CM du 24/11/2022 P 2/2

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'accord cadre relatif à la relance du lot 2 Serrurerie et Store des baux travaux d'entretien des bâtiments communaux avec la société SERALCO (sise : 22 rue de Montigny – 95100 ARGENTEUIL) – pour un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

Article 2 : L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans

Le délai d'exécution des travaux ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France

Caractère Exécutoire
Par délégation de Monsieur le
L'Adjoint au Maire

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Mme Jeanne Desnières-Courtyne
Le 30 novembre 2022

Acte à classer

DEL24112022Q21

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-29T10-02-47.00 (MI241438151)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20221124-DEL24112022Q21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 22BA96 - ACCORDS-CADRE
CONCERNANT LA RELANCE DU LOT 2 SERRURE ET STORE
DES BAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX-
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIREUILLE
CADRE.

Date de décision : 24/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES

Acte : 21 - CP - Procédure 22BA96 serrurerie et store.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/11/22 à 10:02

Date 29/11/22 à 10:02

Date 29/11/22 à 10:10

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha